



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 mai 2024  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Sous-Comité scientifique et technique

### Projet de stratégie à long terme sur l'espace et la santé mondiale pour la période 2025-2035

#### Document de travail préparé par le Coordonnateur du Réseau sur l'espace et la santé mondiale

## I. Introduction

1. À sa soixante et unième session, en 2024, le Sous-Comité scientifique et technique a noté avec satisfaction que la Conférence internationale ONU/Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur l'espace et la santé mondiale, première manifestation importante depuis l'adoption de la résolution [77/120](#) de l'Assemblée générale intitulée « L'espace et la santé mondiale », avait été organisée conjointement par le Bureau des affaires spatiales, l'OMS et la CNUCED, en collaboration avec le Gouvernement suisse et le Réseau sur l'espace et la santé mondiale et avec le soutien de l'Agence spatiale européenne (ESA), et qu'elle avait réuni les principales parties prenantes dans les domaines de l'espace et de la santé mondiale. Le Sous-Comité a noté que les participants et les participantes à la Conférence avaient recommandé, entre autres, que soit élaboré un plan d'action à court terme ainsi qu'une stratégie à plus long terme pour la mise en œuvre d'actions appuyant la résolution de l'Assemblée générale sur l'espace et la santé mondiale.

2. Le présent document contient un projet de stratégie à long terme sur l'espace et la santé mondiale pour la période 2025-2035 à l'appui de la mise en œuvre des recommandations contenues dans la résolution [77/120](#) de l'Assemblée générale, en vue de son examen par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

## II. Historique

3. La biologie et la médecine étaient au centre de la cinquième séance thématique de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE), qui s'est tenue à Vienne en août 1968. Les débats tenus au cours de cette session thématique ont confirmé que la biologie et la médecine jouaient un rôle de premier plan dans la recherche cosmique, notamment en ce qui concernait les vols spatiaux habités, et il a été souligné que les résultats de la recherche spatiale et du développement général de la science spatiale exerçaient une influence considérable sur les progrès de la biologie et de la médecine en tant que sciences disciplinaires, ainsi que sur leurs aspects pratiques généraux.



4. À la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE II), tenue à Vienne en août 1982, il a été noté que l'espace constituait un environnement de recherche nouveau et extraordinaire pour la biologie et la médecine, étant donné que des facteurs tels que la microgravité, l'accès au spectre des rayonnements cosmiques et une source quasi infinie de vide presque absolu n'avaient jamais été rencontrés par des organismes vivants au cours de leur existence et de leur évolution sur Terre, et que les organismes vivants présentaient différents degrés de tolérance à chacun de ces facteurs.

5. Conformément à la résolution [40/162](#) de l'Assemblée générale, adoptée en 1985, le Sous-Comité a entamé son examen du point relatif aux sciences de la vie, y compris la médecine spatiale. Ce point est resté inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité jusqu'en 1999, date à laquelle la structure de l'ordre du jour a été révisée en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III), qui s'est tenue à Vienne en juillet 1999. Dans le document final d'UNISPACE III, les États participant à la Conférence ont reconnu l'importance des sciences spatiales et des applications des techniques spatiales pour disposer de connaissances fondamentales en matière de santé et dans d'autres domaines, ainsi que la contribution essentielle que les sciences et les techniques spatiales avaient apportées au bien-être de l'humanité et au développement économique, social et culturel en particulier, et ont déclaré que des mesures devaient être prises pour améliorer les services de santé publique en élargissant et en coordonnant les services faisant appel aux techniques spatiales pour la télémédecine et la lutte contre les maladies infectieuses.

6. Pour donner suite aux recommandations d'UNISPACE III, l'Équipe sur la santé publique (aussi appelée « Équipe 6 ») du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a été créée en 2001. Le rapport préliminaire et le rapport final de l'Équipe, qui était coprésidée par le Canada et l'Inde, figurent dans le document [A/59/174](#) (annexe V, appendice IV) et dans le document [A/AC.105/C.1/L.305](#). En 2012, faisant fond sur les travaux qu'elle avait menés jusqu'alors, l'Équipe a mis en place une initiative dirigée par l'Université de Coblence-Landau (Allemagne), connue sous le nom d'initiative de suivi de l'Équipe 6.

7. De 2000 à 2013, les questions relatives aux travaux de l'Équipe et à l'initiative de suivi correspondante ont été examinées par le Sous-Comité et son groupe de travail plénier. En 2014, le Groupe de travail plénier du Sous-Comité a décidé de créer un groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale pour examiner les questions relatives à l'utilisation des techniques spatiales au service de la santé publique, et noté que ce groupe n'aurait pas besoin des services du Secrétariat. Le Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale, qui était coprésidé par Pascal Michel (Canada) et Antoine Geissbühler (Suisse), a tenu ses réunions de 2015 à 2018. Le mandat et le plan de travail triennal du Groupe d'experts, qui ont été validés par le Sous-Comité, figurent dans le rapport de celui-ci sur les travaux de sa cinquante-cinquième session ([A/AC.105/1088](#), annexe I, par. 7). Il est rendu compte des travaux du Groupe d'experts dans ses rapports ([A/AC.105/C.1/2015/CRP.29](#), [A/AC.105/C.1/2016/CRP.21](#), [A/AC.105/C.1/2017/CRP.28](#) et [A/AC.105/C.1/2018/CRP.17](#)).

8. Le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale était l'une des sept priorités thématiques de la conférence UNISPACE+50 ([A/71/20](#), par. 296), qui s'est tenue en 2018 à l'occasion du cinquantenaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. La Conférence ONU/OMS/Suisse sur le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale, qui était organisée conjointement par le Bureau des affaires spatiales, l'OMS et le Gouvernement suisse, avec l'appui de l'Agence spatiale européenne, et qui s'est tenue à Genève en août 2017, a représenté une conférence phare au titre de cette priorité thématique (voir [A/AC.105/1161](#)). Le processus UNISPACE+50 a conduit à la création du Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale.

9. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa soixante et unième session, a inscrit un nouveau point à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique, à partir de 2019, intitulé « Espace et santé mondiale ». À sa session de 2018 également, le Comité a décidé qu'il faudrait convoquer un groupe de travail au titre du point sur l'espace et la santé mondiale, et qu'il serait présidé par Antoine Geissbühler.

10. Dans le cadre des travaux qu'il mène au titre de son plan de travail pluriannuel pour la période 2019-2022 (A/AC.105/1202, annexe III, appendice I, par. 9), le Groupe de travail sur l'espace et la santé mondiale a procédé à un examen des réponses au questionnaire sur les politiques, expériences et pratiques en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales pour la santé mondiale (A/AC.105/C.1/2021/CRP.7) ; formulé des recommandations relatives aux politiques, expériences et pratiques en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales au service de la santé mondiale (A/AC.105/C.1/121, par. 49) ; recommandé la création de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale et du Réseau sur l'espace et la santé mondiale (A/AC.105/1258, par. 249, et annexe IV, par. 7) ; élaboré le texte d'un projet de résolution sur l'espace et la santé mondiale.

11. Le 12 décembre 2022, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 77/120 sur l'espace et la santé mondiale, dans laquelle elle a décidé de promouvoir les activités de renforcement des capacités devant être organisées par les entités des Nations Unies et d'autres acteurs compétents en vue de continuer à sensibiliser à l'importante contribution des sciences et techniques spatiales dans le domaine de la santé et à renforcer la mobilisation à cet égard.

12. Le même jour, l'Assemblée générale a adopté la résolution 77/121 sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, dans laquelle elle a pris note du rapport du Groupe de travail sur les travaux menés dans le cadre de son plan de travail pluriannuel (A/AC.105/C.1/121), noté avec satisfaction la création de la Plateforme sur l'espace et la santé mondiale, basée à Genève, chargée de promouvoir une collaboration effective sur les questions ayant trait à l'espace et à la santé mondiale parmi les États Membres et les entités des Nations Unies, en particulier l'OMS et le Bureau des affaires spatiales, ainsi que les organisations internationales et les acteurs concernés, et s'est félicitée de la création du Réseau sur l'espace et la santé mondiale.

13. La Conférence internationale ONU/OMS sur l'espace et la santé mondiale, premier événement majeur organisé pour donner suite à l'adoption de la résolution 77/120 de l'Assemblée, s'est tenue en novembre 2023.

14. Dans le cadre des travaux du Réseau sur l'espace et la santé mondiale et sous la direction de son coordonnateur, Antoine Geissbühler, le Réseau a tenu deux réunions selon des modalités hybrides, les 5 et 6 février 2024, en marge de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique (voir A/AC.105/C.1/2024/CRP.33). Plus de 50 personnes ont assisté aux réunions, dont des représentantes et représentants des secteurs de l'espace et de la santé, des agences spatiales, des établissements universitaires et des organisations internationales, notamment le Bureau des affaires spatiales et l'OMS. Les participantes et participants au Réseau sur l'espace et la santé mondiale ont convenu de tenir la prochaine réunion du Réseau en marge de la soixante-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

15. Dans le cadre de la Geneva Digital Health Day (Journée de la santé numérique de Genève), une session sera consacrée à l'espace et à la santé mondiale. La Geneva Digital Health Day est organisée par le Geneva Digital Health Hub en collaboration avec le Geneva Health Forum dans le cadre de la soixante-dix-septième Assemblée mondiale de la Santé. Cette première édition de l'événement se tiendra sur le Campus Biotech à Genève le 30 mai 2024 et suivra immédiatement le Geneva Health Forum, qui se tiendra du 27 au 29 mai 2024. Les thèmes abordés pendant la Geneva Digital Health Day seront alignés sur les recommandations formulées la Conférence internationale ONU/OMS sur l'espace et la santé mondiale en 2023 (voir

A/AC.105/1306) et sur le rapport de la soixante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/C.1/2024/CRP.29).

### III. **Projet de stratégie à long terme sur l'espace et la santé mondiale pour la période 2025-2035**

Le projet de stratégie à long terme sur l'espace et la santé mondiale pour la période 2025-2035 vise à concrétiser le projet suivant : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge en utilisant davantage les avantages offerts par l'espace extra-atmosphérique dans le secteur de la santé.

À cette fin, il est nécessaire de mener une action ciblée aux niveaux local, national, régional et mondial dans les trois domaines prioritaires suivants : le renforcement des institutions ; la connaissance et la sensibilisation ; le renforcement des capacités.

#### **Priorité 1. Renforcement des institutions**

Le renforcement des institutions est la pierre angulaire d'une utilisation efficace et efficiente des technologies spatiales pour relever les défis mondiaux en matière de santé. Une coopération et une interaction systématiques entre toutes les parties prenantes sont essentielles pour exploiter tout le potentiel des solutions d'origine spatiale.

Cet objectif pourrait être atteint en mettant l'accent sur les éléments fondamentaux suivants :

a) **Cadres généraux.** Élaborer des politiques et des stratégies qui reconnaissent le rôle de la technologie spatiale dans la résolution des problèmes de santé mondiaux, intégrer les solutions d'origine spatiale dans les programmes de santé nationaux et internationaux et assurer l'alignement sur des objectifs de développement plus larges ;

b) **Renforcement des mécanismes et mise en place d'institutions.** Mettre en place des mécanismes de coordination au niveau national pour faciliter la collaboration entre les parties prenantes et promouvoir des approches interdisciplinaires faisant intervenir les agences spatiales, les ministères de la santé, les instituts de recherche, les organisations non gouvernementales et les partenaires du secteur privé ;

c) **Coordination et collaboration.** Impliquer un large éventail de parties prenantes, telles que les gouvernements, les établissements universitaires, la société civile et les communautés locales, dans les processus de prise de décision, et faire participer les utilisateurs finaux et les bénéficiaires pour s'assurer que les solutions d'origine spatiale sont adaptées à leurs besoins et priorités spécifiques.

#### **Priorité 2. Connaissance et sensibilisation**

Les sciences et technologies spatiales et les applications connexes apportent des solutions innovantes multidimensionnelles pour relever divers défis sanitaires sur Terre. Toutefois, pour que ces avantages se concrétisent, il faut sensibiliser aux technologies existantes, promouvoir l'accès aux données d'origine spatiale et faciliter l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les parties prenantes.

Cet objectif pourrait être atteint, entre autres, par les moyens suivants :

a) **Sensibilisation et information.** Sensibiliser les parties prenantes, notamment les professionnels de la santé, les décideurs politiques et le grand public, aux diverses applications des technologies spatiales dans le domaine de la santé publique ; organiser des formations et des campagnes de sensibilisation, et exploiter des plateformes de diffusion afin de mettre en lumière les réussites, les projets en cours et le potentiel de l'espace pour les solutions de santé, et impliquer le

public afin de favoriser une meilleure compréhension des points de rencontre entre l'espace et la santé ;

b) **Collaboration et partage des connaissances.** Promouvoir la collecte, l'analyse, la gestion et l'utilisation de données utiles et de renseignements pratiques et en assurer la diffusion, en tenant compte des besoins des différentes catégories d'utilisateurs, ainsi que des nouvelles possibilités offertes par le développement de l'intelligence artificielle ; renforcer les plateformes de partage des connaissances, d'échange de données et de collaboration entre les parties prenantes des différents secteurs et régions ; encourager la formation d'équipes interdisciplinaires pour relever les défis sanitaires dans des domaines spécifiques, tels que la télé-épidémiologie et la télésanté.

### **Priorité 3. Renforcement des capacités**

Le renforcement des capacités est une priorité essentielle pour exploiter le potentiel des solutions spatiales dans la lutte contre les problèmes de santé mondiaux. Pour cela, il est important de développer des aptitudes, des connaissances, des compétences et des infrastructures tant au niveau individuel qu'organisationnel afin d'utiliser efficacement la technologie spatiale dans le domaine de la santé mondiale.

Cet objectif pourrait être atteint en mettant l'accent sur les grands aspects suivants :

a) **Développement au niveau individuel.** Mettre en place des bourses d'études et des programmes de formation afin de doter les individus des compétences et des connaissances nécessaires dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications dans le domaine de la santé ; élaborer des cours, des ateliers et des séminaires spécialisés pour améliorer les compétences dans des domaines tels que la télédétection, les systèmes d'information géographique, la télémédecine et la science des données ; mettre en œuvre des programmes de mentorat et d'accompagnement pour fournir des conseils et un soutien aux personnes qui poursuivent une carrière dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale ;

b) **Renforcement des capacités au niveau institutionnel.** Intégrer les thèmes de la technologie et de la santé mondiale dans les programmes d'enseignement existants des établissements universitaires ; mettre en place de nouveaux programmes éducatifs, tels que des cours sanctionnés par un diplôme, des certificats et des modules de formation professionnelle, axés sur l'espace et la santé mondiale ; promouvoir la recherche et l'innovation dans le domaine de l'espace et de la santé mondiale.